



TEXTE n° 522
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

3 décembre 2020

PROPOSITION DE LOI

tendant à instituer une carte Vitale biométrique.

L'Assemblée nationale a rejeté la proposition de loi, adoptée par le Sénat en première lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 décembre 2020.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros :

Sénat : 517 (2018-2019), 116, 117 et T.A. 28 (2019-2020).

Assemblée nationale : 2425 et 3595.

ISBN 978-2-11-159997-0



9 782111 599970

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale